

Commune de MONS EN LAONNOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
30 OCT. 2012

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Mons en Laonnois est alimentée en eau potable par un réseau dont la gestion est intercommunale (Syndicat des eaux de la région ouest de Laon). Outre Mons en Laonnois, ce réseau alimente les communes de Cessières, Clacy-et-Thierret, Faucoucourt, Laniscourt, Molinchart, Suzy, Vaucelles-et-Beffecourt. L'exploitation du réseau est confiée à Veolia.

L'eau potable distribuée dans la commune provient d'un captage situé sur le territoire de Clacy-et-Thierret, où l'eau est pompée dans une nappe de craie. Le Syndicat envisage la création d'un second captage, qui serait également situé sur le territoire de Clacy-et-Thierret, et qui permettrait de réduire les aléas en cas de dysfonctionnement du réseau ou de pénurie d'eau.

L'eau est stockée dans un réservoir de 150 m³ situé dans la partie Est de la commune de Mons en Laonnois (entre le ruisseau du Sart l'Abbé et la voie ferrée), et dans un réservoir situé sur la Montagne des Creuttes (sur le territoire de Laniscourt).

L'eau est acheminée dans le village de Mons en Laonnois par des canalisations en provenance de Clacy-et-Thierret et de Laniscourt (canalisations de 160 mm de diamètre principalement).

Le réseau d'adduction en eau potable de la commune s'organise à partir de canalisations principales, qui alimentent notamment les rues du Sart l'Abbé, Malmartel, Saint-Martin, Isnard, de Vaucelles. Le réseau présente un bouclage principal par le hameau des Creuttes, via la rue Georges Lefèvre, par une canalisation de 160 mm de diamètre. L'ensemble de ces canalisations constitue l'armature principale du réseau d'eau potable.

La distribution de l'eau sur la commune est également assurée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. Plusieurs antennes permettent ainsi l'alimentation des constructions situées dans la partie sud-est du village (rue de la Vieille Moncelle et rue de la Moncelle, jusqu'à l'exploitation agricole Morteau), et de celles desservies par des impasses dans la frange ouest du bourg (rue des Bersicourts, rue du Presbytère, rue des Bertins).

Les constructions situées dans la rue de la Canotte et dans la rue de l'Ecole sont également alimentées par des canalisations de diamètre réduit (60 mm et 80 mm), tandis que les opérations récentes de l'allée du Sart l'Abbé et de l'allée des Aulnes sont alimentées par des canalisations de 110 mm de diamètre.

La morphologie du réseau d'eau est ainsi caractérisée par la présence d'un bouclage principal (circuit fermé) dans la partie ouest de la commune (Les Creuttes / rue Georges Lefèvre / route de Laniscourt), tandis que la partie Est de la commune est alimentée par un réseau plus linéaire.

La Cité des Morennes, à l'extrémité Est de la commune, est alimentée par un réseau privé.

Par ailleurs, l'alimentation de la commune en eau potable est convenable (état général des canalisations, qualité de l'eau). En revanche, la pression est limitée dans la partie Est de la commune.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

ASSAINISSEMENT

↳ La commune de Mons en Laonnois adhère au Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France et au Syndicat intercommunal d'Assainissement du Nord (SIDEN-SIAN). Ce Syndicat mixte exploite en régie le service relatif à l'assainissement, par un établissement public à caractère industriel et commercial (Noréade).

La commune de Mons en Laonnois possède un réseau collectif d'assainissement des eaux usées (réseau communal), qui dessert toutes les constructions de la commune à l'exception de l'exploitation Morteau, de l'habitation isolée située route de Vaucelles, et d'une construction située à l'extrémité nord du hameau des Creuttes.

Les plans du réseau d'assainissement sont annexés au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Le zonage d'assainissement, qui a été approuvé le 11 juillet 2005, correspond strictement au réseau collectif actuel.

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6d).

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration qui est située sur le territoire communal, à proximité des terrains de sports et des services techniques municipaux. La station d'épuration, mise en service en 2002, présente une capacité de traitement de 1 350 équivalents-habitants ; elle est donc en mesure d'accueillir un développement éventuel de la commune (population de 1 113 habitants au dernier recensement).

Les eaux épurées sont acheminées vers le ruisseau du Sart l'Abbé, par un fossé.

Le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, et sont associées à des conduites de refoulement, et à des postes de relèvement, qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques.

↳ S'agissant des eaux pluviales, la commune dispose d'un réseau collecteur sur une large part du village, ainsi que dans les Cités des Morennes et des Ecoles. Les eaux pluviales recueillies sur la commune sont dirigées essentiellement vers le ruisseau du Sart l'Abbé, qui constitue l'exutoire principal.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Laonnois.

Tous les déchets sont acheminés à Laon. La déchetterie la plus proche de Mons en Laonnois est située à Laon.